LES CIRKOPATHES
121 rue Terre de Vannes
29300 QUIMPERLE
✎ **contact@lescirkopathes.com**

FICHE DE POSTE (date de création : 01/09/2021 ; dernière mise à jour : 24/09/2026)

ANIMATEUR/ANIMATRICE - COORDINATEUR/COORDINATRICE

CONDITIONS GÉNÉRALES DE TRAVAIL

Lieux de travail principaux :	gymnase de l'école Jean Guéhenno et (à partir de sept. 2027) bureau des Cirkopathes à Quimperlé
Temps de travail :	1485 h/an (=modulation de type A, équivalent 33h/sem. payés 35h)
Rémunération :	Groupe D de la convention nationale ECLAT, coefficient 305
Horaires :	variables (max. 48h/semaine)
Repos hebdomadaire :	samedi + dimanche ou dimanche + lundi
Mis à disposition :	1 ordinateur portable (à partir de sept. 2027 : 1 bureau avec ordinateur), 1 smartphone, 1 fourgon pour interventions extérieures

DÉFINITION

L'animateur·rice-coordinateur·rice est un·e salarié·e de l'association ***Les Cirkopathes***. Il/elle est chargé·e, avec son binôme, de co-coordonner l'activité pédagogique de l'association et de co-animer une équipe. Il/elle est une ressource dans la pédagogie et l'animation et chargé·e d'animer des ateliers d'initiation, de découverte et/ou de perfectionnement aux arts du cirque à destination de tous les publics. Il/Elle est placé·e sous la responsabilité du bureau de l'association.

MISSIONS ET DOMAINES D'INTERVENTION

Dans le cadre des projets associatif, éducatif et pédagogique, en fonction de son parcours et de ses compétences et en étroite collaboration et concertation avec son binôme, l'animateur·rice-coordinateur·rice est susceptible d'être chargé·e des missions suivantes :

- coordonner et animer au quotidien le programme des actions et plus particulièrement les cours à l'année, les stages pendant les vacances scolaires, les projets extérieurs ;
- répondre aux sollicitations sur le téléphone, la boîte mail ainsi que les pages Facebook et Instagram de l'association, assurer la communication sur les actions menées, gérer les campagnes d'inscription analogues ou numériques, établir devis et factures ;
- planifier et coordonner l'activité de l'équipe pédagogique :
 - Réalisation des plannings prévisionnels d'activités ;
 - Répartition des projets extérieurs ;
 - Gestion de la logistique générale (dont matériel et véhicule) ;
- participer à la détermination des ressources pédagogiques (documentation, stages, formation) ;
- participer à la conception et/ou à la mise en œuvre du projet pédagogique de l'association ;
 - Définition et respect des objectifs ;
 - Mise en place des moyens de réalisation de ces objectifs ;
 - Mise en œuvre du processus d'évaluation des actions ;
 - Concentration et synthèse des bilans par action.

Suivant le profil, les compétences et l'évolution de la personne recrutée, elle peut être amenée à :

- effectuer le suivi pédagogique des éventuels volontaires ou stagiaires ;
- participer au suivi et à la mise à jour de l'information pédagogique et relative au matériel d'enseignement des arts du cirque (fiches matérielles, sécurité…).

RESPONSABILITÉS

En lien avec le bureau et en étroite collaboration et concertation avec son binôme il/elle est censé·e :

- assurer la logistique globale des activités : répartition des projets, élaboration et suivi des plannings ;
- créer, développer, entretenir des partenariats ;
- participer à la gestion et à l'encadrement des autres animateurs occasionnel de l'association ;
- prévenir le bureau de l'association en cas d'éventuels dysfonctionnements de l'équipe pédagogique.

Au niveau matériel il/elle doit :

- veiller au suivi du matériel technique : faire l'inventaire et tenir à jour la liste de matériel, suivi et entretien du matériel, mise aux normes éventuelles, mise au rebut… ;
- suivre la gestion des stocks (matériels pédagogique et technique) et participer à la politique d'équipement et d'achat.

Ainsi, le binôme d'animateur·rices-coordinateur·rices :

- est le garante de l'application des procédures de sécurité lors des activités de l'association ;
- gestion de la trousse de pharmacie, veille au respect du remplissage du cahier d'infirmerie ;
- veille à un cadre bienveillant au sein de l'école de cirque ;
- est consulté dans le recrutement de nouveaux intervenants et la définition des besoins du poste.

ANIMATION D'ÉQUIPE

- intervenir auprès des animateurs en cas de non-respect des consignes de sécurité ;
- se charger de l'accueil et de l'intégration de nouveaux intervenants au sein de l'équipe et de la structure ;
- initier, préparer et animer des réunions d'équipe ;
- participer au repérage des besoins de formation de l'équipe d'animation.

FORMATION REQUISE

- expérience dans l'animation indispensable ;
- BAFA, BIAC, TIAC, BPJEPS « activités du cirque », DE « professeur de cirque », ou diplôme équivalent et/ou expérience dans le domaine du cirque ;
- détention d'un permis de conduire B.

COMPÉTENCES NÉCESSAIRES À L'EXERCICE DE L'EMPLOI

Savoirs nécessaires à l'emploi (connaissances)

- connaissance des publics ;
- connaissance des techniques d'animation d'équipe et d'encadrement d'un groupe d'animateurs ;
- connaissances pédagogiques générales et spécifiques au cirque : supports, méthodes, évolution ;
- connaissance des obligations légales liées aux pratiques des arts du cirque et plus généralement à l'accueil de mineurs ;
- connaissance des courants éducatifs et notamment de l'éducation populaire et de l'éducation inclusive;
- assez bonne connaissance du réseau culturel et du milieu associatif (niveau régional et national)

Savoirs faire nécessaires à l'emploi (pratiques)

- organisation, rigueur, ponctualité ;
- aisance en face à face public ;
- maîtrise des techniques d'animation ;
- assez bonne maîtrise des outils informatiques : traitement de texte, tableur, diaporamas ;
- aisance rédactionnelle, bonne maîtrise du français parlé et écrit.

Savoir être nécessaires à l'emploi (comportements)

- esprit d'initiative, réactivité, créativité ;
- sens du relationnel, bon contact avec les publics ;
- esprit d'équipe, capacité d'écoute, ouverture d'esprit.